

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2013

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absents : Philippe Vuillemin, excusé.

Claude Béliard est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jean-Louis Jeannin, ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2012 est approuvé à la majorité.

Rectificatif sur le compte-rendu du 30/11/2012 :

Forêt : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente en bordure de route les parcelles K, L et O.

1. Forêt

Contribution à l'hectare : à partir du 1^{er} janvier 2012, l'ONF demande une contribution supplémentaire de 2 € à l'hectare relative aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier. Le coût pour la commune s'élève à 840,70 € TTC pour 420,35 ha.

Vente de bois départ forêt en bordure de route : environ 100 m³ de grumes + 100 m³ de tonne chauffage

Débardage : 14 € HT le m³

Devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés :

- Contrat cubage pour 100 m³ : 300 €
- Contrat livraison pour 100 m³ : 130 €
- Transport sur le site industriel : 1 000 €

Au total 1 710,28 € TTC auquel il faut ajouter les 12% dus à l'ONF + 1%.

Le prix de la tonne est de 29 € HT départ forêt et 39 € HT rendu-usine. Le prix des grumes n'est pas encore communiqué.

Affouage 2012 : 178 affouagistes pour 1605 stères à 6 € soit 9 630 €.

Vente de la maison forestière : une maison d'habitation pour 120 000 € + terrain d'aisance 3 304 €

Distribution des excédents : 13 % pour la commune soit 16 029,52 €.

2. Tarifs communaux

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux suivants :

Objet		Dernière délibération	Tarif	Nouveau tarif
Prix de vente du terrain d'aisance		06/11/2009	15 € le m ²	17 € le m ²
Prix de vente HT des terrains situés sur la zone artisanale		28/10/2010	10 € le m ²	11 € le m ²
Location de terrain aux entreprises (<i>avec révision annuelle du loyer selon l'indice du coût de la construction</i>)		16/01/2009	15 € l'are	18 € l'are
La journée de distillation	Résidents	08/10/2010	15 €	16 €
	Non-résidents		20 €	22 €
Taxi Bruno Parmentier (tarif annuel)		06/11/2009	300 €	330 €

3. Les 4 taxes

Rappel : en 2012 la commune a augmenté les taux suivants :

- Taxe d'habitation : de 13,20 % à 13,46 % (+ 0,26) soit 1 616 €
- Taxe foncière (bâti) : de 7,80 % à 8,06 % (+0,26) soit 1 011 €
- CFE : de 14,24 % à 14,50 % (+0,26) soit 86 €

Soit un plus pour la commune de 2 713 €.

Pas de changement de taux pour le foncier non bâti (13,42 %).

Pour 2013, le Conseil municipal envisage une augmentation de 0.30 des 4 taux. Des simulations seront demandées au percepteur.

4. Périscolaire

Le contrat enfance jeunesse 2^{ème} génération sur 3 années (2012, 2013, 2014) a été signé à la CCVA le 19/12/2012 avec Mme PIVART.

Les subventions prévues sont pour :

- 2012 : 10 700 €
- 2013 : 10 600 €
- 2014 : 10 600 €

(Évolution en fonction du nombre d'enfants)

La commission école et périscolaire travaille avec M. Bardi de l'association Familles rurales sur le budget 2013.

5. Contrat aidé

Le Conseil municipal donne son accord pour demander à Pôle Emploi le renouvellement du contrat aidé de M. Alain Petit à compter du 1^{er} avril 2013 pour une durée de 6 mois.

6. Travaux bâtiments communaux

- Signature de l'acte d'engagement de M. Lelièvre d'un montant de 55 786 € HT pour les travaux d'aménagement de la mairie et la délocalisation des locaux commerciaux.
- Un devis d'honoraires pour l'extension de l'école (aide à la conception et dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement de l'étage) a été demandé à M. Lelièvre. Ce devis s'élève à 4 750 € HT. Le Conseil municipal décide (Contre : 0, pour : 10, abstentions : 4) de retenir la proposition de M. Lelièvre et autorise le Maire à négocier les honoraires.
- Chauffage : des relevés de consommation sont effectués régulièrement par l'employé communal dans chaque bâtiment afin de pouvoir établir un suivi des coûts inhérents à cette ligne budgétaire.

7. Questions diverses

- Rue des Combottes : il est envisagé la remise en état des accotements de la rue en raison des dégradations dues à un stationnement anarchique et l'interdiction de stationner.
- ERDF : devis d'extension du réseau Impasse de la Corvée: 1 592,83 € TTC.
- Contrat de Claudine Vermot-Desroches : son CDD passera de droit en CDI à partir du 5 février 2013 car elle a atteint les 6 années de contrat à durée déterminée. Le Conseil municipal décide (Pour : 13, abstention : 1) à cette occasion de la passer de l'échelon 5 à l'échelon 8 entraînant une augmentation de 9 € net par mois.
- Eclairage public : la commune a été retenue par l'ADEME pour le dossier de subvention de l'éclairage public. Le SYDED pourrait compléter cette subvention jusqu'à 80 %.
- Affouage : des lots d'affouage restant encore disponibles dans les parcelles 15, 36-37, K, L et O, un nouveau tirage au sort aura lieu début mars pour les personnes déjà inscrites et désirant un surplus de bois. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie entre le 18 février et le 1^{er} mars dernier délai, aucune inscription ne sera prise après.
- Cartes jeunes : les 40 cartes avantages jeunes ont été vendues au prix de 7 € l'unité.
- Collecte des ordures ménagères : à partir du jeudi 7 février la collecte des ordures ménagères (bac gris) aura lieu tous les 15 jours le jeudi en alternance avec le bac jaune. Les bacs devront être sortis le mercredi soir. Le calendrier des collectes est consultable sur les sites internet de la CCVA et de la commune et sera distribué prochainement.
- Animations ados : une sortie bowling est programmée le vendredi 25 janvier et des ateliers jeux coopératifs seront mis en place au groupe scolaire (les 06/02, 06/03, 20/03 et 03/04).
Un projet de chantier jeunes afin d'aider au financement des différents projets est en cours. A ce titre la commune de Naisey les Granges a été sollicitée pour les vacances de printemps. Le Conseil municipal accepte d'accueillir le chantier jeunes sur la commune pendant 2 jours.

➤ Dates à retenir :

Vendredi 22 février

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h45

Le Maire,
Jean-Louis Jeannin

Le secrétaire de séance,
Claude Béliard